

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 2 du 10 janvier 2019

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2018-1136

pris pour l'application de l'article L. 2321-2-1 du code de la défense et des articles L. 33-14 et L. 36-14 du code des postes et des communications électroniques.

Du 13 décembre 2018

PREMIER MINISTRE.

DÉCRET N° 2018-1136 pris pour l'application de l'article L. 2321-2-1 du code de la défense et des articles L. 33-14 et L. 36-14 du code des postes et des communications électroniques.

Du 13 décembre 2018

NOR P R M D 1 8 2 8 3 3 5 D

Textes modifiés :

Code de la défense.

Code des postes et des communications électroniques.

Décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 (JO n° 156 du 8 juillet 2009 ; texte n° 3 ; signalé au BOC 4/2010 ; BOEM 105.4.2.4) modifié.

Référence de publication : JO n° 289 du 14 décembre 2018, texte n° 2 ; signalé au BOC n° 2/2019.

JO n° 289 du 14 décembre 2018, texte n° 2